



## Possibilité de révision de responsabilité

Par **Blueskeyes**, le **08/02/2013** à **11:53**

Bonjour,  
Je voudrais avoir un avis sur le partage de responsabilité de l'événement suivant :  
3 voitures se suivent sur une route départementale à 2 voies. Bonne visibilité, pas d'intersection, distances de sécurité respectées, vitesse normale.  
Ma fille est entre les 2 véhicules. Elle s'apprête à doubler le véhicule la précédent, clignotant, mais malheureusement la voiture qui la suivait (dans l'angle mort à ce moment là) était déjà en train d'exécuter un double dépassement. Alors qu'elle était à peine déboîtée, le véhicule doublant fait un écart pour l'éviter et part dans le fossé. Il n'y a aucun contact entre les véhicules. Un constat est plus ou moins bien rédigé (signature sous la contrainte d'ailleurs). Au bilan, sa responsabilité est engagée à 100%.  
Mes questions :  
- Son entière responsabilité est-elle justifiée ?  
- Aurait-il fallu rédiger un constat sachant qu'il n'y a pas eu de collision entre les véhicules ?  
- S'il y a éventuellement partage de responsabilité, comment procéder pour la révision du dossier ?  
Merci de vos conseils.  
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **08/02/2013** à **12:06**

Bonjour,  
On ne lui a pas appris, en auto-école, à vérifier l'angle mort AVANT d'effectuer la manoeuvre ? Effectivement, et selon les cases cochées, les tords sont à 100 % pour elle car c'est bien son déboîtement qui est à l'origine du coup de volant de celui qui s'apprêtait à la dépasser, donc de l'accident. Désolé pour elle mais ce sera un malus de 25 % sur les cotisations de ses 2 prochaines échéances.